

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
À LA PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20160708-D_2016_8_7-DE
Reçu le 20/07/2016

8, Place du champ de foire
16440 - MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_7

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille seize, le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Objet : Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu la délibération 2014-13-3 du 12 décembre 2014 portant sur le régime indemnitaire en faveur du personnel communal ;

Vu la délibération 2015-1-2 du 9 janvier 2015 portant sur le régime indemnitaire et modifiant la délibération du 12 décembre 2014 ;

Vu la délibération 2015-1-4 du 9 janvier 2015 portant sur la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Considérant que le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque requiert les conditions pour bénéficier de l'allocation de la prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter l'attribution du régime indemnitaire allouée (IAT) pour le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque sur cadre d'emploi des adjoints du patrimoine 2^{ème} classe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **20 JUIL. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET,

